

Décision Générale colonial

Décision n° 399 décision n. 399 du 17 Mai 1943

n° 399

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 mai 1943
Numéro JO n° 11 du 01/06/1943	Date du numéro 1 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à AREF BOURHANE, Se crétaire auxiliaire au Tribunal de Charia une permission de 15 jours à salaire entier et 15 jours à demi-salaire pour en jouir à l'intérieur du territoire de la Colonie.